

32) 20°) PROPOSITION de M. LORANS pour son terrain sis à la Montagne

Le MAIRE demande à M. REYDELLET de prendre la présidence afin de discuter de cette affaire ne voulant prendre part en aucune manière aux débats.

M. REYDELLET donne lecture de la lettre.

Monsieur le Maire,

Votre adjoint de la Montagne, Monsieur MANES, m'a fait part il y a quelque temps du désir de la municipalité de St-Denis d'acquérir un grand terrain à la Montagne.

Je lui ai fait visiter le terrain que mon frère et moi-même y possédons et ce terrain semble convenir aux projets que votre municipalité veut réaliser.

Il s'agit d'un terrain de 2 h, 82 a, 75 ca c'est à dire de 28.275 m². Je vous adresse d'ailleurs ci-joint un plan qui vous précise cette superficie et vous donne les courbes de niveau.

J'ai l'honneur de vous proposer ce terrain au prix de Fr CFA 300 le m², soit, pour 28.275 m², Fr CFA: 8.482.500.

Dans l'attente de votre décision, que j'espère favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération./.

Signé: LORANS.

M. REYDELLET. - Nous pourrions faire visiter au préalable le terrain par une commission et demander à M. LORANS, s'il ne pourrait pas étant donné l'importance de la superficie à acheter par la Commune, ramener le prix du m² à 250 Fr.

Nous pourrions également prendre l'avis des Domaines.

M. AUBER, demande que la commission soit la même que celle désignée pour la visite des terrains PELTE et HAUTOIS.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La commission sera donc composée de :

MM. AUBER Camille
MONDON Claude
GIGANT Edward
THUONG-HIME Roger
EVAN Georges

à laquelle seront adjoints :

MM. LEJEUNE (Architecte communal)
THIERRY (de l'Entreprise TOUZET)
et le DIRECTEUR de la SEGEFOM.

Le MAIRE rappelle au Conseil les événements survenus tant au cours de la dernière session du Conseil Général qu'après cette session, événements qui ont provoqué une réunion commune des Maires du Département, à l'exception de trois seulement, avec les Conseillers Généraux.

Il donne lecture de la motion votée au cours de cette réunion commune et demande au Conseil Municipal s'il se solidarise avec les autres Conseils Municipaux qui ont déjà approuvé cette motion dans son texte intégral.

Deux Conseillers Municipaux, ^{MM.} MANES et EVAN, s'abstenant le Conseil Municipal de Saint-Denis déclare approuver cette motion et l'action personnelle du Maire de Saint-Denis.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole le Maire déclare close la troisième session ordinaire du Conseil Municipal et lève la séance à 18 H.50'./.



Le Maire,

Le Secrétaire,

Whitely

Les Membres,

Fredrick
[unclear]

[unclear]
[unclear]

[unclear]
[unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]